

Compte-rendu du Comité Syndical du 28 Février 2019

Les membres du comité syndical se sont réunis le jeudi 28 Février 2019 à 18h30 à Le Pouzin (antenne du Syndicat) et en visio-conférence avec Davézieux (antenne annexe du Syndicat), séance dirigée par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL.

Le Comité Syndical s'était réuni le 20 Février 2019, séance pendant laquelle le quorum n'avait pas été atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 28 Février 2019 sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

NOM Prénom	Représentant	Présent(e) ou suppléé(e)	Suppléé(e) par Pouvoir donné à
BALTHAZARD Catherine	Commune isolée	Présente	
BARBARY Paul	SM Ardèche Musique et Danse		
BARRY Francis	CA Valence Romans Agglo	Présent	
BERNARD Jérôme	CAPCA		
BOISSIE Mickaël	CA de l'ARCHE		
BOURGEOIS David	Commune isolée		
BOURJAT Laetitia	Conseil Départemental	Présente	
BOYER Aïda	CA Annonay Rhône Agglo	Présente	
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	Présente	
BUIS Sabine	Conseil Départemental		
CHAMBON Dominique	CA Annonay Rhône Agglo	Présent	
CLUTIER Francis	SITHERE		
CROS Samuel	SEBP		
DALVERNY Jérôme	Conseil Départemental		
DELDON Jérôme	Cdc Montagne de l'Ardèche		
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux-Clair		
EYRAUD Jean Michel	Sictom Entre Monts et Vallées		
FRANCOIS Jacques	Commune isolée	Présent	
GIRAUD Pascale	Commune isolée		
GOMEZ DE MERCADO France	Commune isolée		
GRIBET Jacky	CdC Porte de DrômArdèche		
GRIFFE Gérard	CC Ardèche Rhône Coiron		
LARUE Fabrice	CA Valence Romans Agglo		
LEFEBVRE Jean Pierre	Commune isolée	Présent	
LOUCHE Alain	CAPCA	Présent	
LOUCHE Barnabé	CAPCA		
MAISONNAT Pierre	Conseil Départemental		

MARTIN Alain	SDEA		
MONCHARMONT Jean	CA Valence Romans Agglo	Présent	
MURE Irénée	Syndicat des 3 rivières		
NOUGIER Luc	Commune isolée		
PAQUELET Marie Claire	CdC Beaume Drobie		
PETITJEAN Gilbert	CC Ardèche Rhône Coiron		
PICARD Frédéric	CdC Val'Eyrieux		
QUINKAL Maurice	SERENA	Présent	
REYNAUD Marie Hélène	SM Ardèche Verte		
ROUX Jean Paul	Cdc Berg et Coiron		
SARTRE Jacques	Commune isolée		
SENECLAUZE Bruno	CA de l'Arche	Présent	
TAULEIGNE Lise	SEBA		
THOMAS Alain	CA Annonay Rhône Agglo	Présent	
TISSIER Pierre	SM PNR Monts d'Ardèche	Présent	
TOURETTE Mallaïta	SIRP		
VALLON Raphaël	CdC Porte de DrômArdèche		
VERMOREL André	CdC Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
VERNET Roland	Aubenas		
VILLARD Benoit	CA Valence Romans Agglo		
VIZIER Christian	CdC Porte de DrômArdèche	Présent	
WEISS Maurice	Conseil Départemental		

Assistaient également en tant qu'invités :

Athénée Roubin, Garlann Nizon, Henry-Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Bernard Arnaudon, Marie Mahieu, Mark Carrington et Émilie BRET Conseil Départemental de l'Ardèche.

Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 h 30.

1- Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 23 Octobre 2018

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 5 Décembre 2018

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3- Débat d'Orientation Budgétaire

Introduction

1. Un nouveau cadre pour le débat d'orientation budgétaire

Chaque année, un débat sur les orientations budgétaires du Syndicat Mixte des Inforoutes est inscrit à l'ordre du jour du Comité syndical.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation dans le cadre de l'amélioration de la gestion des collectivités territoriales.

Les nouveautés sont les suivantes :

- Présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) désormais obligatoire
- Délibération avec vote qui atteste d'un débat sur la base du ROB préalablement transmis.

Le ROB est un document transmis au préfet, il s'agit d'un document public.

La pleine transparence dans la gestion des finances de la collectivité est un engagement auprès de tous ceux qui y contribuent.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir, et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité. Ainsi le ROB a deux objectifs :

- Vérifier ce qui a été réalisé
- Constater que les engagements sont tenus et se poursuivent.

La volonté de transparence du Syndicat Mixte des Inforoutes sur sa gestion constitue ainsi le cadre du rapport d'orientation budgétaire qui suit.

2. Eléments synthétiques de contexte

L'année 2018 du Syndicat Mixte des Inforoutes peut être résumée en deux points.

D'un côté, notre activité a continué de bien se développer, notre nombre d'adhérents augmente (20 nouvelles collectivités adhérentes), nos résultats financiers sont satisfaisants et la visibilité du Syndicat Mixte des Inforoutes continue à croître, y compris au niveau national.

De l'autre, nous avons atteint une situation de crise de croissance et notre organisation interne actuelle atteint ses limites d'où les recrutements entrepris en fin d'année 2018.

Des évolutions sont prévues sur 2019 afin de concilier le développement des projets induits par la transformation numérique qui s'accélère, tout en assurant nos missions traditionnelles d'assistance aux adhérents avec la qualité de service attendue.

1. Activité auprès des adhérents et développement en 2018

L'activité et les actions proposées aux adhérents en 2018

- Publication de données publiques (ou « OpenData »)

Afin de préparer la mise en œuvre de la loi pour une République Numérique en octobre 2018, le service SIG du SMI a mis en place une plateforme OpenData pour le compte du Département de l'Ardèche, celle-ci devrait être disponible en ligne en février 2019.

- Cartographie numérique et SIG

La politique départementale des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG), appelée « Géoardèche », a connu une évolution en 2018. Une mise à jour du moteur et la bascule sous une nouvelle version du Portail a été entreprise au deuxième semestre 2018. La mise en ligne et les formations sont prévues pour début 2019. Fin 2018 le SMI a lancé une consultation en MAPA afin d'enrichir la plateforme avec un module de gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

- Achat / Revente de matériel

Les ventes de matériel se sont principalement axées autour des serveurs, des postes informatiques ainsi que dans l'équipement lié aux écoles dans le cadre du projet ENIR.

- Assistance aux adhérents

L'activité d'assistance du SMI a été encore bien chargée en 2018 notamment à cause de la mise en place du prélèvement à la source, du REU et de la modification des règles en matière de marchés publics.

Traduction financière de l'activité

Section de fonctionnement : DEPENSES

Les **charges générales de fonctionnement** (chap. 011), diminuent d'environ 5%.

- En 2019 le SMI va continuer à porter des projets dans le cadre de l'inclusion numérique, d'où le maintien à peu près constant des dépenses.
Le SMI percevait une recette pour ces prestations que le SMI reversait ensuite à des Espaces Publiques Numériques (EPN).
- Une procédure de maintien des coûts suite à l'achat des nouveaux locaux est menée en parallèle.

Les **charges de personnel** (chap. 012) baissent d'environ 5% du fait des éléments suivants :

- Diminution de charges :
Départ de deux agents vers le Conseil Départemental en Juillet 2018.
Départ d'un agent non remplacé en Juillet 2018 suite à la perte de la compétence de maintenance informatique des Collèges ardéchois.
Départ d'un agent vers l'EPIC en septembre 2018.
- Augmentation de charges :
Recrutement en Avril 2018 d'une juriste et en Juillet d'un Ingénieur Réseau.
Recrutement depuis le 2 janvier 2019 d'un Directeur Technique afin de remplacer M. Henry-Pascal ELDIN qui part à la retraite le 1er septembre 2019.
Projet de recrutement d'un agent pour l'administratif

Projet de recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion
Avancements de grades et d'échelons.

Les **autres charges de gestion courante** (chap. 65) correspondant aux indemnités des élus sont stables par rapport à 2018.

Les **charges financières** (chap. 66) correspondent à :

- 6 000 euros d'intérêts de l'emprunt contracté en 2016 par le SMI (En 2020 les intérêts seront de 5414€ et en 2021 de 5076€)
- 5 000 euros d'ICNE

Les **charges exceptionnelles** (chap. 67) ne sont pas budgétées cette année.

A ce jour, il existe 60 569,84 € d'impayés sur les exercices antérieurs correspondant à des participations statutaires non versées par certaines collectivités, et un chèque perdu par la trésorerie. Il n'y a donc pas lieu de constater des créances en non-valeur dans le budget primitif 2019.

Les **dépenses imprévues** (chap. 022) ne sont pas budgétées cette année afin de vous présenter un débat d'orientation budgétaire le plus sincère possible.

Les **opérations d'ordre** correspondent à 47 500€ d'amortissement.

En 2018, le Syndicat Mixte a cédé à l'EPIC un véhicule et une partie du matériel du DataCenter, les amortissements en 2018 étaient de 72 614,38 € et le montant de la cession 38 130,46€.

Section de fonctionnement : RECETTES

Les **recettes du chapitre 70** correspondant à la participation à la plateforme GéoArdèche restent stables.

Les **recettes du chapitre 74** baissent, ceci étant dû en grande partie à la fin de la compétence de maintenance Informatique des Collèges Ardéchois repris par le Conseil Départemental de l'Ardèche en Juillet dernier (ex subvention de 185 000 euros par an).

On note toutefois dans cette proposition les 3 points suivants :

- Le souhait de ne pas augmenter les participations statutaires cette année encore : elles restent toujours sur la base de 1,1865€ par habitant (depuis 2013) et 110 000€ pour le Conseil Départemental de l'Ardèche.
- Un financement pour l'animation des EPN sur le département de la Drôme avec le Conseil Départemental pour 37 500€.
- Une augmentation du nombre de collectivités adhérentes et de la population couverte (quelques collectivités isolées)

Les **recettes du chapitre 013** « Atténuations de charges » baissent du fait de la fin des aides sur les contrats aidés.

Section d'investissement : DEPENSES

En 2019, le SMI remboursera sa quatrième annuité d'emprunt (**chap. 16**).

Celle-ci sera constante jusqu'en 2035.

Les autres dépenses (**chap.20 et 21**) correspondent au besoin du quotidien en matière de logiciels, matériel informatique et véhicules.

Suite à l'achat du bâtiment et des premiers travaux réalisés en 2018 pour un montant total de 909 545,35€ (**chap.10**), il est prévu en 2019 de lancer un nouveau projet d'agrandissement pour créer le Campus Numérique et le nouveau DataCenter des Inforoutes.

Section d'investissement : RECETTES

L'excédent d'investissement prévisible et le FCTVA correspondent aux recettes réelles. Concernant les opérations d'ordre, ce sont les amortissements.

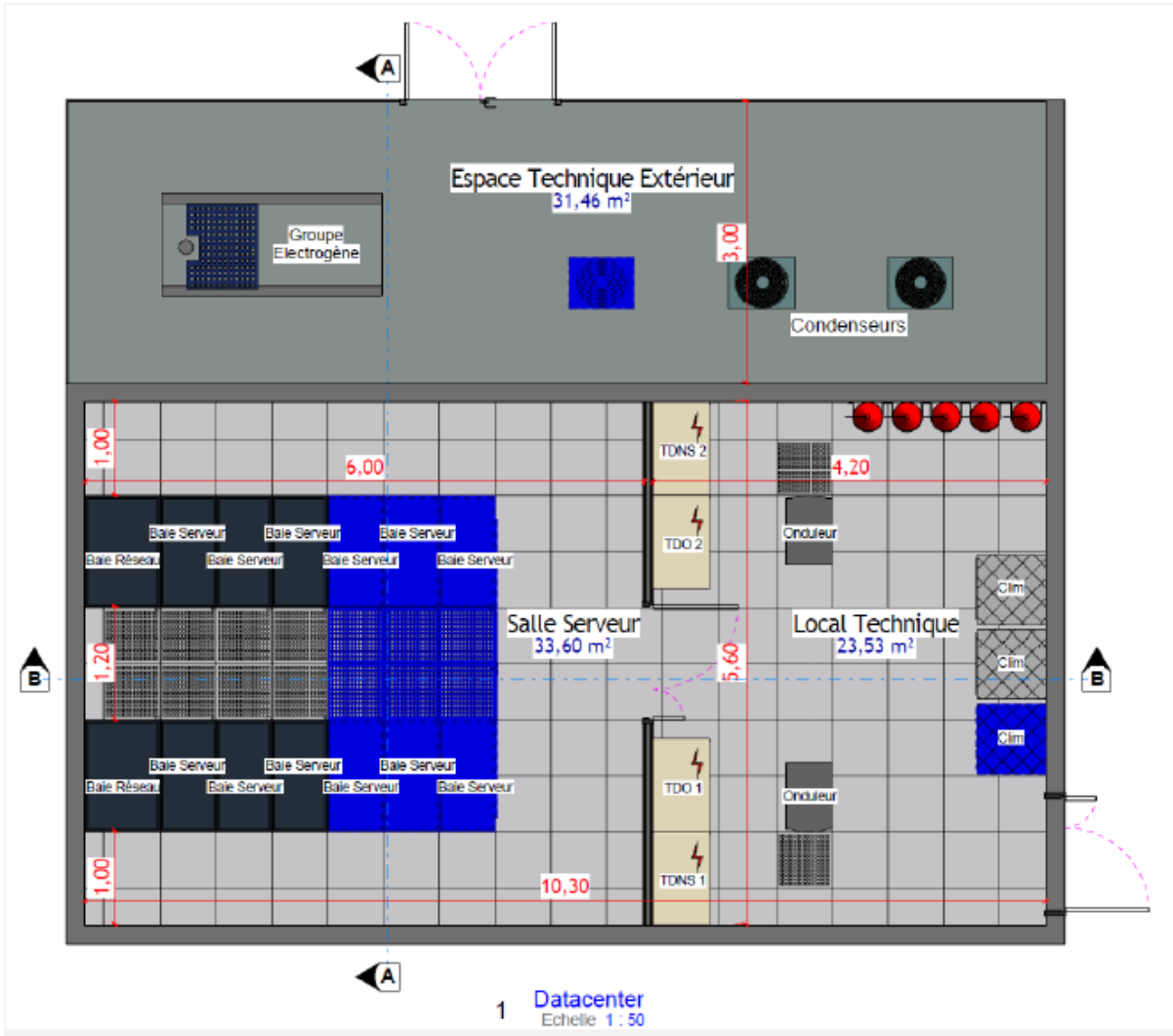
Le Conseil Régional, dans le cadre du Pacte Ardèche, soutient le projet de Campus Numérique à hauteur de 1 100 000€.

Conclusion :

Le présent Débat d'Orientation Budgétaire présente un budget déséquilibré de 54 826,37€ qui sera comblé par l'excédent suite au compte administratif 2018.

Le retour à l'équilibre de celui-ci est prévu en 2020 suite au départ à la retraite d'un agent et à la fin de deux contrats d'agents qui seront basculés sur l'EPIC. Cet équilibre prévisionnel est évalué à recettes constantes.

Le projet de construction du DataCenter a évolué, suite à la mission d’audit réalisée par la société Jerlaure, celui-ci aura l’architecture suivante :



La construction du nouveau DataCenter doit répondre aux besoins des Inforoutes dans les années à venir (plus grande capacité) et se coupler avec une vision écologique, tout en correspondant aussi à nos moyens d’investissements.

L’étude a été réalisée sur différentes technologies dont vous trouverez ci-après les coûts (gros-œuvre + aménagement) et les détails quant à leur fonctionnement.

Aménagement d'un DATACENTER					
Technologie de refroidissement	Solution 1 (Détente directe)	Solution 2 (EG Freechilling)	Solution 2 bis (EG Récup de chaleur)	Solution 3 (EG Freechilling + Geocooling)	Solution 3 bis (EG Récup de chaleur + Geocooling)
CAPEX Gros œuvre / Second œuvre	80 000 €HT				
CAPEX (Mise en exploitation 13,5KW IT)	261 200 €HT	294 500 €HT	324 500 €HT	401 200 €HT	441 200 €HT
PUE	1,7	1,3	1,4	1,2	Pas significatif
OPEX conso énergétique à 13,5KW IT (base 0,07€/kWh élec et 0,04€/kWh gaz)	14 072 €HT	10 761 €HT	11 590 €HT	9 933 €HT	10 700 €HT
OPEX MCO annuel	Environ 15 300 €HT	Environ 16 800 €HT	Environ 16 800 €HT	Environ 16 800 €HT	Environ 16 800 €HT
Niveau de disponibilité	Equivalent TIER III				

La Solution 1 (Détente directe) correspond à une technologie identique à celle du DataCenter que nous possédons à Privas.

La Solution 2 (Freechilling) repose sur un principe qui consiste à apporter de la fraîcheur avec des techniques à très basse consommation, utilisant les énergies renouvelables comme l'air ou l'eau à disposition. Dans notre situation c'est de l'eau glacée qui serait utilisée.

La Solution 2bis (Récupération de chaleur) consiste à utiliser la même technologie que la Solution 2 mais avec un module supplémentaire permettant la récupération de la chaleur afin de chauffer le Campus Numérique.

La Solution 3 (Freechilling + Géocooling) reprend également la solution 2, en mettant en place un forage et un réseau d'eau froide dans les baies serveurs.

La Solution 3bis (Récupération de chaleur + Géocooling) reprend la solution 3 avec le module permettant de réutiliser la chaleur pour chauffer le campus numérique.

Au vu des études réalisées, un regard strictement financier pousserait à retenir la Solution 1 de détente directe. Cependant, ce type de solution, qui est on ne peut plus classique et énergivore, est incompatible avec la volonté des Inforoutes de communiquer sur la performance énergétique et le degré d'innovation du DataCenter et du Campus.

La société Jerlaure recommande la mise en place de la Solution 2bis pour les raisons suivantes :

- Solution foncièrement Green
- Solution adaptée à un datacenter 2019
- Solution économique à l'échelle de la durée de vie d'un datacenter (entre 15 et 20 ans).

Pour conclure, la construction du datacenter est évaluée à 404 500 € HT (aménagement + gros-œuvre, hors serveurs).

Un investissement d'environ 100 000 € HT de matériel sera nécessaire pour équiper le DataCenter (serveurs, switches, bridges...).

Au vu de ces chiffres (505 000 €HT soit 606 000€TTC pour la partie DataCenter) et du projet de Campus (budget global de 1 100 000€ TTC), un agrandissement d'environ 600 000 euros pourra être réalisé.

Aujourd'hui les coûts de construction pour un bâtiment tertiaire avec de bonnes prestations, pour les salles de formations, sont évalués à 2 000€TTC le m².

Ce campus devrait donc pouvoir bénéficier d'environ 300 m² de salles de formation, salle de mook, et salle de repos. Afin d'avancer sur ce projet, les Inforoutes vont diffuser un appel d'offre afin de retenir un architecte pour dessiner ce futur campus.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est approuvé à l'unanimité.

4- Contribution des collectivités adhérentes pour 2019

M. Le Président indique que **les orientations budgétaires du rapport n°3 ont été élaborées à montant de cotisation constant.**

En effet, le Bureau syndical a souhaité proposer, dans cette période incertaine pour les comptes des collectivités, **un maintien de la cotisation pour la septième année consécutive.**

Soit pour les trois premiers collèges regroupant les communes isolées et les EPCI à fiscalité propre une cotisation de 1,1865 par habitants

Pour le quatrième collège, le Conseil Départemental de l'Ardèche une participation statutaire de 110 000 €.

Pour le cinquième collège, les syndicats intercommunaux :

- moins de 10 agents :	200 €
- de 11 à 19 agents :	400 €
- de 20 à 35 agents :	800 €
- + de 35 agents :	1600 €

(Le terme « agent » est entendu comme « équivalent temps plein ».)

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces montants de participations statutaires.

5- Budget Primitif 2019 EPIC des Inforoutes

Le Président porte à la connaissance des membres du Comité Syndical le projet de budget primitif 2019 pour l'EPIC qui s'établit comme suit, et le Comité Syndical sera amené à **délibérer sur cette proposition** :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	806 128,08
012 - Charges de personnel et frais assimilés	740 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	60 000,00
66 - Charges financières	
67 - Charges exceptionnelles	47 877,66

68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	
69 - Impôts sur les bénéfiques et assimilés	
022 - Dépenses imprévues	35 000,00
Total dépenses réelles	1 689 005,74
Total dépenses d'ordre	51 105,38
Total dépenses de fonctionnement	1 740 111,12
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 461 010,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	42 878,66
013 - Atténuations de charges	10 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	226 222,46
Total recettes réelles	1 740 111,12
Total recettes de fonctionnement	1 740 111,12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	RAR	Propositions Globales
001 – Solde d'exécution négatif reporté	37 324,92		37 324,92
16 - Emprunts et dettes assimilés			
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00	10 000,00	30 000,00
21 - Immobilisations corporelles	31 105,38	21 557,95	52663,33
Total dépenses réelles hors opérations	88 430,30	31 557,95	119 987,35
Total dépenses d'investissement	88 430,30	31 557,95	119 987,35
RECETES D'INVESTISSEMENT			
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté			
106 - Réserves	68 881,97		68 881,97
Total recettes réelles hors opérations	68 881,97		68 881,97
Total recettes d'ordre	51 105,38		51 105,38
Total recettes d'investissement	119 987,35		119 987,35

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce budget primitif.

6- Demande d'adhésion de collectivités

Le Président porte à la connaissance des membres la demande d'adhésion des collectivités suivantes :

- Syndicat Tout'enbus
- Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces demandes d'adhésions.

7- Cession véhicule SMI

M. Le Président informe que dans le cadre du renouvellement du parc véhicules du Syndicat Mixte des Inforoutes, en 2008 il avait été acquis une Renault Mégane Break, celle-ci à une valeur nette comptable de 0 euros, il vous est proposé de la céder à la valeur de 300 euros.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette cession.

8- Convention prévoyance avec le CDG07

Le Président informe les membres du conseil syndical :

Le décret n°2011-1474, du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ainsi que les arrêtés qui y sont attachés, permettent aux employeurs publics territoriaux de participer à l'acquisition par les agents de garanties d'assurance complémentaire santé et/ou prévoyance.

Cette participation reste facultative pour les collectivités.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités.

L'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Le centre de gestion de l'Ardèche, depuis plusieurs années, s'est engagé aux côtés des collectivités en matière de Prévoyance permettant ainsi, grâce à la convention de participation conclue en 2013, à 194 collectivités et près de 2300 agents, de bénéficier d'une couverture complète et performante.

Conformément à l'article 19 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la convention de participation en cours arrivera à son terme le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du CDG 07 a décidé, par délibération en date du 24 octobre 2018, de lancer une nouvelle mise en concurrence courant 2019 pour un effet au 1er janvier 2020, afin de sélectionner un nouvel opérateur.

Cette procédure a pour objectif de permettre :

- à tout employeur public territorial du département de l'Ardèche affilié au CDG07 d'adhérer à une convention de participation en prévoyance – garantie maintien de salaire,
- à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre potentiellement attractive du fait de la mutualisation des risques, en garantie prévoyance, et ce pour une couverture à effet du 1er janvier 2019.

Le Président précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG07 pour mener à bien la mise en concurrence pour le risque prévoyance, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 25 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG07 en date du 24 octobre 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance ;

Vu l'exposé du Président ;

Considérant l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

Article 1^{ER} :

- donne mandat au CDG07 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG07,

Article 2:

Le SMI prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG07 pour lui permettre de décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1er janvier 2020, renouvelable un an.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette convention et autorise Le Président à la signer.

9- Aptic – Avenants aux Marchés à Procédure Adaptée

Le Président présente une notification en date du 30 Janvier 2019, indiquant que :

la société Médias-Cité SCIC SARL,

basée au 87 Quai des Queyries 33100 Bordeaux,

immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 422 082 602

a vendu le fonds de commerce lié à l'activité #APTIC à

la société #APTIC, SCIC SA,

basée au 87 quai des Queyries 33100 Bordeaux,

immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 843 739 418

en date du 1er janvier 2019.

De ce fait, les différents contrats ou marchés en cours d'exécution, liés à l'activité #APTIC contractés entre la société Médias-Cité et sa clientèle doivent être transférés.

Les deux marchés publics (Références : Inforoutes-201-01 et Inforoutes-2018-03) liant le SMI à Médias-Cité étant tous deux en cours d'exécution, il nous est demandé, de bien vouloir éditer deux avenants de cession relatifs aux deux marchés publics concernés notifiant un changement de co-contractant.

Conformément à l'article 139 du code des marchés publics, le marché public peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire remplace le titulaire initial du marché public, dans le cas d'une cession du marché public, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché public aux obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité cette modification de cette convention et autorisent Le Président à l'avenant.

10- Renouvellement projet 2019 avec le département de la Drôme, sollicitation du financement FSE

Le Président rappelle le projet de financement pour le RSA au titre du département de la Drôme qui est en cours d'instruction.

Pour compléter les financements, et sous couvert que le dossier soit validé par le CD26, il faut renouveler la demande de FSE, le Conseil Syndical est donc amené à délibérer pour autoriser cette demande.

Pour précision, la part d'autofinancement prévue dans le budget prévisionnel correspond aux chèques APTIC commandés et non consommés au titre du projet 2018.

M. Le Président propose, de renouveler le projet visant à proposer des modules de sensibilisation à l'usage du numérique pour les bénéficiaires du RSA du département de la Drôme, en s'appuyant sur le réseau des EPN, dont le SMI assure l'animation, la professionnalisation et la coordination.

Pour ce faire, le SMI sollicite une aide auprès du FSE gérée par le département, dont le budget prévisionnel est présenté ci-dessous :

Postes de dépenses	Année 2019
Dépenses directes (1+2+3+4)	73 786,09 €
1. Personnel	2 836,09 €
2. Fonctionnement	4 900 €
3. Prestations externes	66 050 €
4. Liées aux participants	
Dépenses indirectes	1 547,22 €
Dépenses de tiers	
Dépenses en nature	
Dépenses totales	75 333,31 €

Financiers	Année 2019
1. Fonds européens	36 520,31€
FSE	36 520,31€
2. Financements publics nationaux	8 813 €
CD26	8 813 €
Sous total : montant du soutien public (1+2)	45333,31
3. Financements privés nationaux	0 €
4. Autofinancement	30 000 €
Autofinancement privé	0 €
Autofinancement public	30 000 €
5. Contributions de tiers	0 €
6. Contributions en nature	0 €
Total des ressources (1+2+3+4+5+6)	75 333,31

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ce renouvellement de projet et autorisent Le Président à signer.

11- Appel à projet 2019 « développer la prévention et le bien être des séniors »

Le Président rappelle la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dans chaque Département, la mise en place d'un programme de prévention en faveur des personnes âgées est piloté par les institutions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

En Ardèche, ce dispositif favorise la participation la plus large possible des différents partenaires et acteurs du territoire, publics et privés, concourant au développement d'actions innovantes d'accompagnement des personnes âgées.

L'appel à projet de la CFPPA de l'Ardèche s'inscrit dans une volonté de coordination des actions territoriales et des thématiques.

Le SMI souhaite déposer une candidature dans le cadre de cet appel à projet.

Il est proposé aux membres du bureau Syndical de valider le renouvellement de la candidature au titre de l'année 2019.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette candidature.

12- Convention pluriannuelle 2018-2019 CAF Drôme

Le Président rappelle la convention pour le financement de l'opération collèges avec le Conseil Départemental de la Drôme qui a permis de former 57 médiateurs (numérique + acteurs jeunesse) et ainsi permettre la constitution de binômes pour les interventions dans les collèges. 3000 élèves de cinquième formés, 27 soirées parents autour de la culture numérique et de l'éducation aux médias. Cette opération existe depuis 2016 mais son budget et le nombre d'intervention est passé de 7000 à 50 000 euros.

La Caisse d'Allocation Familiale souhaite intervenir sur cette action et permettre ainsi de généraliser le dispositif à une classe d'âge.

Dans le cadre de la convention proposée, la CAF de la Drôme financera 8 300 euros pour l'année 2018 et 25 000 euros pour l'année 2019.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce projet et autorise M. Le Président à signer cette convention.

La séance est levée à 20H30